Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260321-DCM20262103040-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREAL-SOUS-MONTFORT

Nombre de membres	
Afférents	29
Présents	28
Votants	29

L'an deux mil vingt-six, le 21 mars 2026 à 10 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bréal-sous-Montfort dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Audrey GRUEL, Maire,

Présents : Audrey GRUEL, Roland HERCOUET, Sylvie LEROY, Gérard BERRÉE, Stéphanie DUMAND, Dominique BOISSEL, Catherine ROBIN, Pascal MOISAN, Valérie BERRÉE, Nicolas VERON-GRUAU, Chantal PERSAIS, Joël TARDIF Sophie CHAPRON, Antoine MAILLARD, Anaïs ANGÉ, Thierry THOMAS, Bruno BOURGEOIS, Véronique DUTAY, Anthony LEBORGNE, Sophie RICHARD, Thomas SANDER, Sonia JEAN-MARIE, Alexandre LETERME, Céline AMELINE, Daniel GUERARD, Christophe CHEVALIER, Sabine ROULLET, Ludovic GARCIAS

Excusés ayant donné procuration : Anne BRIONNE à Sophie RICHARD

Absents : /

A été nommée secrétaire : Anaïs ANGÉ

2026-2103-040 – Institution et Vie Politique : lecture de la charte de l'élu local

Après l'élection du Maire et celle des Adjoints au Maire, le Maire nouvellement élu donne lecture de la Charte de l'élu local, conformément à l'article L.1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Une copie de ladite Charte est transmise à tous les membres du Conseil Municipal.
Une copie des articles L.2123-1 à L.2123-35 et R2123-1 à D2123-28 du CGCT relatifs aux Conditions d'exercice des mandats locaux est également communiquée aux membres du Conseil Municipal.

Enfin, il est fortement conseillé aux membres du Conseil Municipal de prendre connaissance de la brochure « le Statut de l'élu(e) local(e), rédigée par les services de l'Association des Maires de France et régulièrement mise à jour sur le site amf.asso.fr.

Le Maire
Audrey GRUEL

MAIRIE de BREAL-SOUS-MONTFORT (Ille-et-Vilaine)

La Secrétaire de séance,
Anaïs ANGÉ